

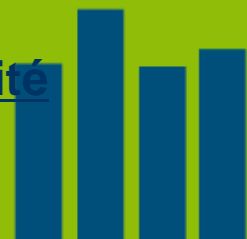
# MESURES COMPENSATOIRES

Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

**ONF et mesures de compensation environnementale**

# Accueil de mesures compensatoires en forêt domaniale

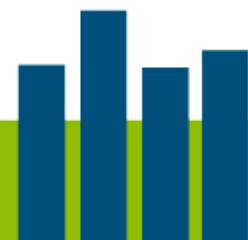
- L'ONF, un EPIC qui assure la gestion durable de 1,7 Mha de forêts domaniales en France métropolitaine,
- L'ONF agit dans le cadre d'un COP signé avec la FNCOFOR et l'Etat sur la période 2012 -2016 :
  - Intégrer la biodiversité dans la gestion courante en forêt domaniale dans le cadre du RF,
  - Participation à des opérations de compensation biodiversité dans le respect de la démarche E/R/C, et à deux conditions :
    - Actions cohérentes avec les missions de service public, compatibilité avec l'exercice du régime forestier (gestion multifonctionnelle, vocation forestière...)
    - Actions supplémentaires à celles réalisées par l'ONF : additionnalité



# L'ONF sollicité par des maîtres d'ouvrage

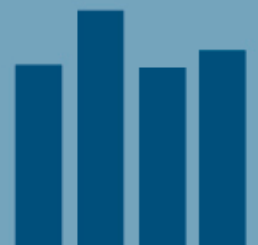
- Pour accueillir des opérations de compensation en forêts domaniales:
  - Garantie de la maîtrise foncière sur le long terme,
  - Actions additionnelles à ce qui est prévu dans l'aménagement forestier et compatibilité avec le régime forestier,
  - Pas de statut de protection supplémentaire au régime forestier.

=> Possibilités restreintes : création de nouvelles mares, suppression de drains, gestion spécifique des lisières/rispisyves, installation de gîtes artificiels, aménagement de bâtis...
- En tant que prestataire de services pour concevoir/mettre en œuvre des opérations de compensation, dans ou hors forêt



# La compensation : des projets pilote

- Des projets « pilote » sur l'ensemble du territoire, de tailles très variées, liés à des projets privés ou publics, impactant directement ou pas les forêts domaniales en question (LGV, route, gazoduc,...),
- Différents outils contractuels mis en place :
  - Contrat de location/mise à disposition en cas de travaux à réaliser de manière périodique,
  - Convention compensation avec engagement de respect des mesures,
  - En milieu agricole, selon les cas : contrat de gestion, BRE,...
- Principe général : approche au cas par cas

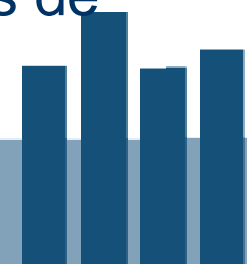






## Principes et méthodes

- Proximité dans le temps et dans l'espace,
- Vision dynamique : approche fonctionnelle du paysage, prise en compte des TVB avec axes de déplacement des espèces,
- Créer des synergies entre les différents types de compensation : cohérence et efficacité des mesures,
- Mixer des actions relevant de la création, restauration et conservation des milieux naturels,
- Nécessité de mettre en place des outils de suivi sur le long terme (création d'un outil couplé SIG/Access),
- Le cas échéant, utilisation des AFAF pour positionner les sites de compensation afin d'anticiper les besoins fonciers.



# Zoom sur l'A304 dans les Ardennes

- Projet construction autoroute : branche de l'A34 entre Charleville Mézières et Rocroi (desserte Belgique)
- Maître d'ouvrage = DREAL Champagne-Ardenne
- Principales caractéristiques :
  - Impact : 208 ha de ZH, espèces protégées (avifaune, amphibiens, reptiles, insectes, chiroptères). La forêt domaniale des Potées est impactée (37ha d'emprise).
  - Arrêtés espèces protégées et loi sur l'eau pris en 2010 et 2011 : 70ha d'IVB, 43 mares, ripisylve, diverses mesures de gestion conservatoire pour certaines espèces sur 30 ans .
  - Travaux : 2011 / 2015



# Implication de l'ONF : biodiversité

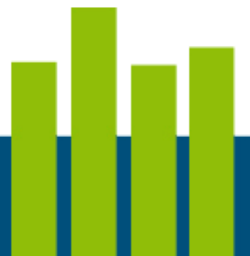
- 2009/2010 : l'ONF missionné par la DREAL pour propositions de mesures compensatoires
- Sites retenus : FD des Potées, de Francois Bryas, du Mont Dieu,
- Actions proposées Biodiversité :
  - îlots de vieux bois (65,5ha en plus des 3% visés par l'objectif interne ONF), restauration/aménagement de 2 maisons forestières pour les chiroptères, suivis biodiversité

Protocole de suivi : îlots avec suivi dendrométrique (tous les 5 ans), avifaune (4 passages/5ans), chiroptères (3 passages détection ultrasonore et visites MF tous les 10 ans +radiopistage), entomofaune (suivi sur 3 ans tous les 10 à 15 ans), bryophytes et mycologie



# Implication de l'ONF : Zones humides

- Sites de compensation : Forêt domaniale des Potées et bois de Aulnes
- Actions :
  - Restauration hydrique de 2 rîèzes,
  - Restauration de tourbières,
  - Restauration continuité écologique dans 2 ruisseaux,
  - Conversion résineux en bordure des 2 ruisseaux,
  - Création de 7 mares,
  - Suivi des zones humides.





**20<sup>ème</sup> édition**  
du Forum des gestionnaires  
des espaces naturels



# MESURES COMPENSATOIRES

Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

**Marianne Rubio : [marianne.rubio@onf.fr](mailto:marianne.rubio@onf.fr)**  
**Vincent Godreau : [vincent.godreau@onf.fr](mailto:vincent.godreau@onf.fr)**



ACTEURS

TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS